



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes de facilitation

CRÉER AU SEIN DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OACI UNE SECTION CONSACRÉE À LA POLITIQUE DE L'OACI SUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS D'AVIATION ET À LEURS FAMILLES

(Note présentée par la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles n'a pas été suffisamment prise en considération, et ce, jusqu'à très récemment dans l'histoire de l'OACI. C'est une question en suspens dans la structure du Secrétariat. Ni les enquêtes sur les accidents, ni la facilitation n'ont compétence dans le traitement complet de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles.

Dans l'esprit de l'initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI, l'assistance aux victimes ne peut être laissée pour compte et il devrait se trouver une section ou une unité au sein du Secrétariat, avec un personnel dédié, chargée de promouvoir et de gérer l'ensemble des règlements de l'OACI sur l'assistance aux victimes. Le nouveau Secrétaire général pourrait faciliter une restructuration permettant plus d'agilité et d'efficacité. La présente note de travail vise par conséquent à obtenir le soutien des États afin de demander à l'OACI de confier la responsabilité de la question à une unité spécifique et avec laquelle l'ACVFFI pourrait collaborer et interagir.

Suite à donner : l'Assemblée est invitée à :

- a) prier instamment l'OACI d'envisager de déterminer ou d'établir une section/unité au sein du Secrétariat afin de se pencher sur la question de l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles ;
- b) exhorter les États membres ainsi que les compagnies aériennes et les associations internationales d'aéroports à dégager des ressources et/ou du personnel en détachement à cette fin.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques : Sécurité, Sûreté et Facilitation
<i>Incidences financières :</i>	Les ressources du Secrétaire général ou celles prévues dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté » pour les programmes nouveaux horizons et ceux de l'OACI

¹ Versions anglaise et espagnole fournies par l'ACVFFI.

<i>Références :</i>	Résolutions A39-27 : <i>Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles</i> Annexe 9 – <i>Facilitation</i> Annexe 19 – <i>Gestion de la sécurité</i> Rapport du Symposium de l'OACI sur le soutien aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles , Recommandations finales 6.3
---------------------	--

1. INTRODUCTION

1.1 Les conclusions du Symposium de l'OACI sur le soutien aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAAVF 2021), tenu à Las Palmas de Gran Canaria, Espagne, du 1^{er} au 3 décembre 2021, ont reconnu l'importance d'un soutien adéquat aux victimes dès les premiers stades de l'accident.

1.2 La note de travail A40-WP/60 indique que seuls 25 % des États membres ont entré des informations dans le Système de notification électronique des différences (EFOD) de l'OACI sur la mise en œuvre de la pratique recommandée 8.46 et que des audits récents de l'USOAP l'ont confirmé. Dans tous les cas, le résultat a été négatif.

2. CONTEXTE

2.1 Au cours des 39^e et 40^e sessions de l'Assemblée, l'importance d'établir un plan approprié de soutien aux victimes a été réitérée à l'intention des États, en tenant compte du Doc 9973 et du Doc 9998 (résolution A39-27) sur la politique de l'OACI. Il s'agirait maintenant de le situer au sein de la structure du Secrétariat afin que la Politique de l'OACI relative au soutien aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles bénéficie d'une continuité et d'un suivi.

2.2 Dans le rapport du Symposium de l'OACI sur le soutien aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, tenu à Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) du 1^{er} au 3 décembre, le paragraphe 6.3 contient 30 recommandations qui ont été approuvées par le Conseil lors de sa session du 21 février 2022, dans lesquelles est réitérée l'importance capitale du soutien aux victimes et aux familles par les acteurs du transport aérien : États, exploitants d'aéroports, compagnies aériennes, etc.

3. ANALYSE

3.1 Établir une section ou une unité au Secrétariat de l'OACI consacrée au soutien aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, qui traite et gère les propositions des États membres, de l'ACVFFI et des associations internationales qui souhaitent collaborer avec elle. Cela donnerait une impulsion essentielle à la politique de l'OACI sur le soutien aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles.

3.2 Trouver un « foyer » au sein de l'OACI – comme l'ont fait d'autres disciplines de l'aviation – témoignerait d'un réel engagement envers l'aspect le plus sombre et le plus affligeant de l'aviation : les accidents aériens et leurs conséquences.